

UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

Rapport du Deuxième Trimestre 2017

Alex

30/06/2017

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais
durant le deuxième trimestre 2017

Introduction

Le deuxième trimestre de l'année 2017 n'a pas montré d'évolution positive dans le respect des droits des journalistes par rapport au trimestre précédent. Les journalistes ont encore une fois fait l'objet de harcèlements et d'intimidation de la part de la police et surtout du service national de renseignement. Plusieurs journalistes ont été convoqués pour des interrogatoires qui n'avaient parfois rien à voir avec leur métier de journaliste.

L'administration n'a pas non plus cessé son travail de sape des descentes sur le terrain des journalistes qui, pour la plupart, se sont montrés hésitants avant d'aller en provinces pour la collecte des informations.

Pire encore, dans un pays qui est décrit par le pouvoir comme étant paradisiaque, toute voix discordante doit être étouffée. Le pouvoir a mis au pas quasiment tous les journalistes, leur retirant ce faisant le statut de guides des autres citoyens eux-mêmes muselés.

Et l'absence des organisations de la société civile qui constituaient de véritables contre-pouvoir ne fait pas évoluer la situation car les nombreuses organisations encore actives au Burundi ont pris l'option du profil bas, si elles ne sont pas tout simplement des combines des autorités.

Les violations des droits des journalistes prennent la forme du harcèlement, du refus du pluralisme de l'information, de l'ingérence de l'administration et de la police dans le travail des journalistes, du dénigrement public du travail des médias par la présidence de la république, de la censure et de l'autocensure, de l'absence des sources fiables... Les médias publics ne sont pas épargnés.

A. Harcèlement par le service national de renseignement

Durant ce trimestre, le Service National de Renseignement s'est illustré dans le harcèlement et l'intimidation des journalistes. Les cas qui suivent ne sont que des illustrations car certains journalistes préfèrent se taire et ne dénoncent pas des convocations leur adressées par la police présidentielle.

1. Le 5 avril 2017, l'ancien rédacteur en chef de la radio Isanganiro a été convoqué par le Service National de Renseignement. Mais paradoxalement, il n'a pas été interrogé sur le travail de la radio Isanganiro mais sur son hypothétique collaboration avec les radios Inzamba et Humura qui sont des médias des journalistes en exil; des affirmations sans fondement qu'il a niées. L'interrogatoire a ensuite porté sur un prétendu malaise qui règne à la rédaction, ce qui était semble-t-il l'objet de la convocation. Il est paradoxal qu'un responsable d'une rédaction soit interrogé par la documentation sur de tels sujets qui n'ont rien à voir avec un manquement quelconque à son métier. Cette interpellation visait donc l'intimidation du rédacteur en chef pour qu'un dossier pendant entre le personnel et le directeur de la radio soit abandonné. Plus grave encore, si le directeur peut se plaindre au SNR pour des dossiers qui concernent la radio, l'indépendance de cette radio peut être remise en question, car il pourrait tout aussi recevoir des ordres des mêmes pouvoirs publics.

L'interrogatoire du rédacteur en chef de la radio Isanganiro faisait aussi suite au renvoi le 31 Mars de trois journalistes qui ont vu leurs contrats résiliés pour des raisons de contraintes budgétaires et dossiers surchargés, selon la direction de la radio Isanganiro. Des arguments pas du tout convaincants car Isanganiro a engagé après quatre journalistes pigistes et deux autres avec des contrats à durée déterminée. L'argument de dossiers surchargés ne tient pas non plus car seul un des trois journalistes avait dans son dossier deux demandes d'explication dont une fabriquée par le directeur lui-même pour les besoins de la cause. Le comité exécutif de l'association Isanganiro a réintégré deux de ces journalistes.

Cependant, le nœud du problème reste entier et la mésentente entre les journalistes et la direction de la radio compromet dangereusement le travail au quotidien.

2. Le 18 Mai, Moise Misago, qui travaille pour la Voix de l'Amérique, a été interpellé brièvement à Kirundo. Sur de simples soupçons de la police à Kirundo, il a été conduit au service national de renseignement dans cette province. Après un court interrogatoire sur ses activités à Kirundo, il a été libéré.

3. Détention du correspondant de Deutche welle Antiditeste Niragira dans une prison d'Uvira . Il était parti pour faire un reportage sur les conditions de vie des réfugiés burundais à Uvira et fut arrêté pour espionnage par le service de renseignement. Libéré par les autorités congolaises après trois jours de détention, le service national de renseignement burundais l'a fait passer une nuit dans ses cachots. Pourtant, il n'avait commis aucun délit sur le sol burundais qui justifiait cette nuit en cachot.

B. Déni du pluralisme d'information

Alors que la constitution du Burundi garantit le pluralisme de l'information, le déni du pluralisme des medias gagne de plus en plus du terrain. Les seuls médias à qui on accorde des informations sont justement celles qui ont fait une certaine allégeance au gouvernement et qui roulent pour le CNDD –FDD.

Certains responsables refusent même de donner des informations aux médias privés sous prétexte que les organes qu'ils reconnaissent sont les medias publics.

Le 11 Avril, au site de Gasenyi, où on est en train d'être érigé le palais présidentiel, la gouverneure de Bujumbura, Nadine Gacuti, a refusé d'accorder une interview aux journalistes présents. Si la réserve d'une autorité peut dans certaines circonstances se comprendre, surtout pour le Burundi où les critères de choix de leaders politiques excluent la compétence intellectuelle, la raison avancée du refus de s'exprimer n'est pas du tout intelligible à savoir, l'absence dans le groupe des journalistes de la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB). Pour la gouverneure de Bujumbura en effet, sans les journalistes de la RTNB, aucun autre média n'est assez crédible pour recueillir des informations et les diffuser correctement. « La RTNB n'est pas là. Où allez- vous amener cela, la population ne va pas entendre cela. J'ai vu la BBC, Isanganiro, je ne peux pas parler si je ne vois pas la Télévision nationale », a-t-elle fait comprendre.

L'absence d'un média public ne peut pas pénaliser le travail des autres medias, car les lignes éditoriales sont différentes. L'attitude, du reste commune à bon

nombre d'autorités burundaises, est révélatrice du manque de maturité des responsables burundais en matière de prise publique de parole.

Dans le même ordre d'idée, Eddy Hatungimana, cameraman à Iwacu, Web TV s'est vu aussi refuser une interview par le Recteur de l'université du Burundi le 24 Avril. Là encore, ce n'est pas le refus qui surprend mais la raison du refus : « Je ne connais qu'une seule télévision et c'est la télévision nationale », a-t-il lancé.

La préférence des autorités pour les médias publics et le rejet des médias privés est visible jusqu'à la présidence de la république du Burundi. La veille de la fête du travail et des travailleurs par exemple, l'absence des journalistes des médias privés au palais présidentiel lors de l'enregistrement du message à la Nation a été fort remarquée, jusqu'à pousser le Chef de l'Etat à poser la question à ses conseillers.

Avec la crise de 2015, la hargne contre le travail indépendant des médias reste vivace. Les journalistes et les médias indépendants restent considérés comme des ennemis de la paix. On a beau avoir les accréditations et signer les conventions avec le Conseil national de la communication(CNC), on reste suspecté de faire un travail de sabotage du travail du gouvernement.

C. Destruction de l'image des médias burundais

Les médias ont été détruits physiquement par le pouvoir du CNDD-FDD et sans l'espoir de les voir relancer les programmes, ils restent la cible de tous les coups des autorités qui tiennent à ce qu'ils ne rouvrent pas. Quand c'est une haute autorité du pays, en l'occurrence le Conseiller principal en communication du Chef de l'Etat Pierre Nkurunziza qui tient la première ligne de front contre les médias indépendants, on comprend aisément pourquoi le compromis entre les médias indépendants et le gouvernement ne peut pas s'inscrire dans l'ordre du possible. Quelques jours avant la tenue de la rencontre à Genève du Conseil des droits de l'homme, Willy Nyamitwe qui coanimait une séance de débat à l'intention des organisations de la société civile et des journalistes ne s'est pas interdit en effet de dire du mal des médias. Evoquant le rôle de certaines radios comme la Radio Publique Africaine, celui

aussi joué par certains responsables de médias et d'organisations de professionnels de médias (le directeur de Bonesha), le Conseiller principal les a tout simplement qualifiés de complices de putschistes. Willy Nyamitwe n'a pas hésité à affirmer que ce sont eux qui ont poussé les putschistes à détruire la Radio Rema FM. Pour lui, des médias fonctionnent avec les fonds venant du Rwanda et ils ne peuvent qu'obéir à la ligne imposée par les donateurs de ces fonds.

Le Conseiller principal du président de la république sait très bien qu'en présentant les journalistes comme des putschistes, il leur coupe tout soutien des auditeurs et de burundais qui, par moments, prennent des initiatives pour cadrer leur travail. Le rôle social constamment joué par les médias n'est pas mentionné. Il s'agit des loups qu'il donne en pâture à des militants acquis à l'idéologie du parti CNDD-FDD. Si c'est la présidence qui entrave l'action des médias, pourquoi les administratifs et les policiers ne le feraient-ils pas avec plus de zèle?

D. L'ingérence de l'administration et la police dans le travail des journalistes

L'administration continue son travail de sape du travail des journalistes. Partout dans le pays, le travail des journalistes est scrupuleusement suivi lors des descentes sur le terrain, « encadrés et contrôlés » pour éviter qu'ils ne donnent une image négative des contrées couvertes et du pays.

Si ce ne sont pas des administratifs à la base qui s'arrogent le droit de vérifier ce que font les journalistes, ce sont la police et les imbonerakure qui s'en mêlent. Plusieurs cas peuvent témoigner de cette ingérence préjudiciable à la qualité du travail des journalistes.

1. Un correspondant de VOA dans la région sud du pays, Alain Yves Iradukunda, qui travaillait à Buyengero dans la province Rumonge a été malmené par 4 jeunes du parti au pouvoir (imbonerakure) qui l'ont pris violemment par le col alors qu'il interviewait des gens de cette localité. Il a du subir un interrogatoire serré pendant plus de 2 heures pour savoir qui l'avait autorisé à travailler. Les personnes qui l'ont interrogé n'avaient aucune autorité pour lui demander quoi que ce soit. Le fait de présenter des papiers

et badges prouvant son identité de journaliste et par la même occasion, le droit de travailler dans la région comme le stipule son contrat, le fait d'avoir averti l'administrateur de cette commune n'ont eu aucun effet sur ces jeunes qui semblent faire la loi partout maintenant .

De plus, pour être autorisé à travailler à Makamba, Alain Yves Iradukunda a été forcé de contribuer pour la construction de la permanence du parti à Makamba, une contribution dont il n'a pas révélé le montant.

2. Lors d'un reportage sur les monuments du CNDD – FDD qui poussent comme des champignons partout dans le pays, des correspondants de la BBC ont été pris à parti dans le quartier de Cibitoke par deux personnes, l'une en tenue policière et une autre en tenue civile qui sera plus tard identifiée comme un imbonerakure. Un policier très menaçant est venu demander pourquoi ils prenaient des photos alors que c'est interdit. Après une courte altercation, ils ont interrompu leur initiative et ont appelé le président du parti en mairie de Bujumbura. Les journalistes ont été alors autorisés à continuer leur travail. Le fait qu'un responsable d'un parti donne des injonctions à la police laisse penser à des dysfonctionnements caractéristiques de toutes les institutions burundaises.

E. Censure et autocensure

Les dirigeants veulent faire croire que tout est rose dans le pays. Ils en veulent pour preuves notamment l'organisation à Bujumbura de conférences régionales, notamment celles réunissant des délégués de la Communauté Est-Africaine, ou alors des excursions organisées pour des ambassadeurs accrédités à Bujumbura à l'intérieur du pays pour montrer que tout le pays est paisible.

Dans ces circonstances, le gouvernement n'entend pas laisser passer aucune voix dissonante. Les journalistes préfèrent donc parfois traiter des sujets qui ne fâchent pas au lieu d'aller à contrecourant. La marche du Burundi est peinte dans de petits détails qui n'ont aucun sens alors que les réseaux sociaux font état de nombreuses arrestations suivies parfois de disparitions, voire d'exécutions surtout d'opposants dont ceux du FNL et des militants du MSD.

Ces sujets qui font scandale sont rarement rapportés dans les medias exception faite dans les colonnes de l'hebdomadaire Iwacu.

La raison est toute simple. Les journalistes savent bien que le gouvernement ne va pas y aller de main morte pour réprimer tout écart de conduite. Instinct de survie pour des professionnels qui n'ignorent pas que tous les prétextes peuvent être choisis, sauf ceux liés à la profession, pour être jetés en prison, dans le meilleur des cas, ou être tués dans le pire. C'est du déjà vécu.

F. Absence de sources fiables et tactique d'uniformisation de l'information sensible

Depuis l'éclatement de la crise, beaucoup d'organisations de la société civile ont été radiées ou suspendues tandis que leurs leaders ont pris le chemin de l'exil. Tenter de donner une autre version des faits que celle du pouvoir devient dans ces conditions compliqué pour les journalistes qui manquent de sources qui constituaient avant la crise un véritable contre-pouvoir. Quelques voix sont entendues, celle par exemple du président de l'Observatoire de la lutte contre les malversations économique (Olucome), qui cependant n'accepte que l'enregistrement par téléphone et celle du Président de Parcem.

L'absence de ces sources d'informations ne permet pas aux medias burundais de présenter au public une information plurielle car on a tendance à entendre partout le matraquage fait par le gouvernement et les organisations satellites qui présentent le Burundi comme un paradis. Ces dernières font quotidiennement des déclarations chaque fois qu'une échéance comme une rencontre internationale sur le Burundi est programmée. Elles insultent les leaders des associations qui ne regardent pas dans la même direction que le CNDD-FDD et expriment des menaces à peine voilées à l'endroit des journalistes, surtout des médias publics, qui osent faire leur métier en posant des questions que se pose une opinion non idéologisée par le parti au pouvoir. Des idées qui visent souvent la rupture identitaire passent surtout dans les médias gouvernementaux comme la Radio Télévision nationale du Burundi, la Radio scolaire Nderagakura, le Renouveau et la radio du parti Cnnd-Fdd Rema FM. Cela est d'autant plus dangereux que ces idées meurtrières ne sont jamais

battues en brèche. Le journalisme fiable dont les éléments constitutifs sont l'exactitude, l'impartialité et la responsabilité est en train d'être ébranlé.

Le système de porte-parole des institutions et ministères s'exprimant occasionnellement via une émission publique ne permet pas aux burundais d'avoir des informations fouillées. Instauré justement pour éviter que les ministères et les autres institutions ne disent plus qu'il ne faut au public burundais devenu inquiet de la situation qui prévaut depuis surtout 2015, d'autres stratégies de filtrage de la parole livrée aux burundais ont été pensées par certains secteurs comme celui de la sécurité publique. Ainsi, la création d'un groupe whatsapp par le porte-parole du ministère de la sécurité publique, groupe qui regroupe les porte-parole et les journalistes, s'avère une arme à double tranchant. Censé permettre aux journalistes d'accéder aux informations publiées par les porte-parole, et surtout de la police, le groupe permet à la police de filtrer et d'uniformiser l'information qui passe dans les médias en ne donnant pas la possibilité aux journalistes de poser des questions de contrepoids ou des questions gênantes. Quand un journaliste appelle en effet le porte-parole, ce dernier enregistre et passe le son à tous les autres médias. Les autres journalistes n'ont donc plus aucun droit de l'appeler car il vous dit invariablement, « j'ai donné le son, vous n'avez qu'à le télécharger sur whatsapp ». Le porte-parole du ministère de la sécurité publique qui est l'administrateur du groupe se fâche souvent et formule des menaces à l'endroit des membres qui postent des sujets et des informations qui ne rentrent pas dans le cadre de l'embellissement de l'image du Burundi.

G. Situation toujours difficile à la Radio télévision nationale du Burundi et d'autres médias publics

La situation des médias publics et surtout de la Radio Télévision nationale du Burundi (RTNB) reste problématique. Ces médias restent considérés par le pouvoir comme un outil de propagande et de combat. Ils diffusent pour cela des messages de haine de façon quasiment régulière. Des journalistes ont continué, ce deuxième trimestre, à rédiger des éditoriaux qui font le panégyrique du pouvoir du CNDD-FDD et qui jettent l'opprobre aux opposants.

Des journalistes professionnels de là bas n'hésitent pas à parler de médias de la haine.

Les responsables de la RTNB ont continué à être sélectifs dans l'envoi des reporters qui partent à l'intérieur du pays couvrir les activités des responsables politiques. Il a subsisté le contrôle de qualité des profils des journalistes devant accompagner ces autorités. Généralement, ce sont des journalistes militants qui sont choisis, "ceux sur qui le pays a lourdement pesé"(abo cavunye) pour emprunter l'humour emprunté par ceux qui se voient exclus.

Il s'agit de tout contrôler au niveau des informations qui doivent être collectées sur le terrain et être diffusées. Certaines autorités de la RTNB, surtout de la télévision, sont conscientes que l'unanimité autour de l'action menée par le CNDD-FDD n'est pas acquise à la base et qu'il faut donc des reporters capables de colmater les fissures réelles. Le souci d'une information de nature à ne pas influencer négativement les burundais pousse ces responsables jusqu'à filtrer les éléments de l'actualité internationale à diffuser. C'est ainsi que les éléments en rapport avec la crise de la RDCongo et du Venezuela sont détruits dans le serveur. Les téléspectateurs qui ne se rabattaient que sur l'actualité internationale se détournent de la Télévision nationale du Burundi. Lors de la journée internationale de la liberté de la presse, le président du Conseil national de la communication a avec mépris critiqué le travail de la Télévision qui ne se limite qu'à montrer "des pierres d'édifices en construction" qui seront des permanences collinaires du parti au pouvoir.

Conclusion

En conclusion, aucune évolution n'est notée au deuxième trimestre sur le plan des droits des journalistes. Au contraire, l'espace se ferme davantage au fil des difficultés rencontrées par le gouvernement. Le gouvernement qui est régulièrement éclaboussé par de nombreux scandales tient à redorer son image et c'est en essayant de faire de tous les journalistes opérant au Burundi ses véritables griots qu'il pense, à tort, y parvenir. C'est pour cela que le cadre institutionnel de l'action des médias est en train d'être repensé sans le soumettre au débat des hommes et des femmes de médias. La loi sur la presse

pourtant signé en 2015 par le gouvernement après beaucoup de brouille avec les associations des professionnels des médias a été étudié en conseil des ministres le mois de juin 2017. Son projet n'est pas connu des médias et des associations des professionnels. Mais à l'instar de la décision d'accréditation signée fin avril par le Conseil national de la communication, il est question de revenir sur le statut des journalistes et de la délivrance des cartes de presse. Sans débat, on peut anticiper sur le caractère exclusif des clauses qui formeront ces textes mis en place de façon unilatérale.